

## CHARTRE

L'objectif de réconciliation entre l'Allemagne et la France a longtemps justifié et soutenu les efforts accomplis de part et d'autre du Rhin pour étoffer les échanges et les coopérations à tous les niveaux, politique, économique, culturel ou social. Le traité de l'Élysée, qui symbolise cette volonté de rapprochement et dont on a fêté en 2008 le 45<sup>ème</sup> anniversaire, constitue toujours le socle de cet ensemble de jumelages, associations, clubs et coopérations de toutes sortes, qui donnent corps à la « relation franco-allemande » et apportent la preuve de l'engagement des sociétés civiles. En bientôt 50 ans, cette relation a infléchi le cours des affaires européennes, tandis que son sens profond se transformait. Pour les générations d'Allemands et de Français nés après la dernière guerre, la réconciliation est désormais un acquis. Elle n'est plus un enjeu. Le projet actuellement le plus important et mobilisateur a la forme d'un continent, celui de l'Europe à 27 et plus. C'est à la lumière de l'intégration politique du continent et de l'interdépendance croissante des économies nationales au sein du marché unique européen que doit dorénavant se comprendre et s'évaluer la relation franco-allemande.

La France et l'Allemagne sont le premier partenaire commercial l'une de l'autre, le cumul de leur PIB est supérieur à celui du Japon, elles occupent au sein de l'Union européenne un positionnement voisin et doivent relever, à bien des égards, des défis économiques et sociaux comparables : maintien de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur base industrielle et adaptation de leurs modèles sociaux sans perte de leurs valeurs. Dans ce contexte, le resserrement des liens bilatéraux à tous les niveaux, politique, économique, social et culturel, est aussi essentiel pour l'avenir des deux pays que pour celui de l'Union.

Or l'organisation politique, les pratiques de gestion, et jusqu'aux détails de la vie quotidienne restent profondément différents de part et d'autre du Rhin. Malgré les efforts déployés, la relation franco-allemande ressemble parfois à un « jardin des malentendus ». La communication et a fortiori la coopération entre les deux pays ne va pas de soi, alors que les perspectives économiques d'échanges et de collaboration sont loin d'être épuisées. Les milieux économiques des deux pays ont donc, à leur niveau, un rôle concret et substantiel à jouer.

Dans cette perspective, un grand nombre d'organismes se sont peu à peu créés. Tant en France qu'en Allemagne, dans un certain nombre de grandes villes, des clubs d'affaires franco-allemands locaux ou régionaux se réunissent depuis plusieurs années. Paradoxalement et sans que rien ne l'explique, rien de tel n'existait à Paris où sont pourtant concentrés des centres de décision essentiels au développement des relations bilatérales. D'où l'initiative de créer ce Club pour tenter de combler une lacune majeure dans ce tissu de relations.

### **OBJET**

Le Club a pour objet de contribuer à resserrer les liens économiques entre les deux pays à travers des contacts personnels.

### **OBJECTIFS**

Le Club poursuit les objectifs suivants :

- développer les contacts personnels entre membres du club et contribuer à leur meilleure information sur les sujets d'intérêt franco-allemands et européens,
- promouvoir concrètement la coopération économique sous la forme de relations d'affaires,
- faciliter les contacts entre milieux politiques, administratifs et économiques.

### **MODALITES D'ACTION**

Le Club poursuit ces objectifs à travers l'organisation de rencontres entre ses membres et des personnalités extérieures invitées, indépendamment de toute influence partisane.

### **MEMBRES**

Les membres du Club partagent les idées énoncées dans la charte, en particulier celle selon laquelle la coopération franco-allemande s'inscrit dans le projet de construction européenne. Ils partagent également la conviction qu'une relation bilatérale harmonieuse et constructive dans l'intérêt bien compris des deux pays ne saurait être tenue pour acquise et qu'elle doit être entretenue et développée activement.

### **ADHESION DES MEMBRES**

Les membres du Club, qui doivent être en situation de contribuer au développement de cette coopération, sont cooptés. Chaque personne souhaitant faire partie du Club doit être présentée par deux parrains qui soumettent sa candidature au comité exécutif.

Il n'est posé aucune condition de nationalité à l'accession au Club, lequel a toutefois naturellement vocation à accueillir en priorité des membres français et allemands ainsi que des ressortissants d'autres pays européens.

## **ORGANES DE DIRECTION**

Le Club est animé par :

- un président,
- un secrétaire générale,
- un conseil d'orientation,
- un comité exécutif.

Le **président** participe dans toute la mesure du possible aux réunions organisées par le Club. Il préside au moins une fois par an une réunion du conseil d'orientation.

Le **secrétaire général** représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet.

Le **conseil d'orientation** est composé d'une vingtaine de personnalités, n'appartenant pas à des entités de conseil, ayant, de par leurs activités, une influence sur les relations franco-allemandes. Elles se réunissent au moins une fois par an avec le président du Club pour débattre des problématiques franco-allemandes et européennes et se prononcer sur les orientations du Club, ses activités et ses projets. Elles contribuent à sa promotion et apportent leur concours au succès de ses manifestations.

Le **comité exécutif**, animé par un secrétaire général assisté d'un délégué général, est composé de 10 membres ; Il met en œuvre les activités décidées avec le conseil d'orientation, fixe l'agenda des activités, et se prononce sur l'entrée de nouveaux membres ainsi que sur la nomination du président et des membres du conseil d'orientation. Le délégué général est plus spécifiquement en charge des tâches de gestion et de l'organisation des manifestations du Club. Les membres du Comex assument collectivement la responsabilité du bon déroulement des manifestations. Le conseil se réunit à l'initiative du secrétaire général environ tous les mois, plus souvent si nécessaire.